

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cindy-chedore-csrl-net](#)

<https://www.cadre21.org/membres/af75bbf76d245bc720182c50>

Date d'obtention : 2024-12-06 17:22:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui assure un encadrement et une uniformisation des interventions. Avec ce protocole la victime ainsi que les autres jeunes impliqués sont pris en charge beaucoup plus rapidement. Cela permet de limiter le plus possible la propagation des images ou encore des vidéos. Cela contribue grandement à réduire le délai de traitement de ce type de dossier

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus outillée à savoir quel est le rôle de chacun, ce que je dois faire et surtout ce que je dois éviter de faire également.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Veillez à ce que la victime se sente en sécurité. S'assurer que les cellulaires soient confisqués le plus rapidement possible afin de limiter la propagation. Intervenir de façon bienveillante.